Date de mise à jour : 6 mars 2025

## Les frais du PER assurantiel\*

## Contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER

Montant minimal de versement initial

30€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	20 €	

Professionals			
Frais annuels			
Frais de gestion du plan			
Frais des supports			
Support fonds en euros	0,70% maximum		
Support unités de compte	0,70% maximum <sup>(1)</sup>		
Support Eurocroissance	NA		
Gestion pilotée par horizon	NA		
Frais de gestion des fonds <sup>(2)</sup>			
1/ Gestion libre			
Fonds actions ** (moyenne)	1,42 %		
Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,65 %		
Fonds obligations (moyenne)	1,15 %		
Dont taux de rétrocessions de commissions***	•		
	0,51 %		
Fonds immobilier **** (moyenne)	1,89 %		
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,50 %		
Fonds diversifiés (moyenne)	1,56 %		
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,69 %		
2/ Gestion pilotée (pour les contrats souscrits jusqu'au 12 novembre 2024 inclus)			
Profil prudent (moyenne)	1,51 %		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	0,64 %		
Profil équilibré (moyenne)	1,69 %		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	0,77 %		
Profil dynamique (moyenne)	NA		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	NA		
3/ Gestion pilotée (pour les contrats souscrits à compter du 13 novembre 2024 inclus)			
Profil prudent (moyenne)	NA		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	NA		
Profil équilibré (moyenne)	1,34 %		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	NA		
Profil dynamique (moyenne)	NA NA		
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	NA		
Autres frais annuels			
Frais forfaitaires	NA		
Frais proportionnels	NA		
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)			
Frais sur versement	2,5% maximum		
Frais de changement de modes de gestion (% ou en €)	NA		
Frais d'arbitrage			
Proportionnels ou forfaitaires	1% maximum		
Nombre d'arbitrages gratuits par an	NA		
Frais de transfert sortant vers un autre produit	- 1 % maximum de l'épargne-retraite au titre des frais prélevés lors		
Trais de transfere sortaine vers un datre produit	d'un transfert sortant avant la 5e année à compter de la date		
	d'effet de l'adhésion et 0 % à partir de la 5e année.		
	-15 % au maximum au titre de la réduction appliquée à la part de		
	l'épargne-retraite affectée au Fonds en euros dans le calcul de la		
	. •		
	valeur de transfert.		
Endo and to a constant and a control	4 F 0/ was to see the factor of the f		
Frais sur les versements de rente	1,5 % maximum de frais prélevés sur chaque montant brut de		
	rente versé		
Frais de rachat	NA		

## NA : non applicable

- \* : le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau
- \*\*: la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.
- \*\*\* : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
- \*\*\*\* : la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.
  - Pour les supports en unités de compte correspondant à des parts de sociétés immobilières gérées par Cardif Retraite: 25 % maximum par an des loyers et des produits accessoires nets de charges au titre de la performance de la gestion financière.
  - 2. Les moyennes ont été calculées sur la base des données communiquées par notre fournisseur de données financières. Elles ne tiennent donc pas compte des supports pour lesquels aucunes données n'ont été communiquées.